

**Ge**<sub>nève</sub> **R**<sub>oute</sub> **e** **R**<sub>ail</sub>

Adresse postale :

« Genève Route et Rail »

Chemin de la Naz 46

1233 BERNEX

Email : [info@gerer.ch](mailto:info@gerer.ch)

<http://www.gerer.ch/>

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève, le 26 mai 2020

### **Infrastructure ferroviaire :** **Deux pétitions déposées au Grand Conseil !**

**L'association « Genève Route et Rail » vient de déposer 2 pétitions auprès du Grand Conseil en relation avec les projets d'infrastructure ferroviaire.**

#### **Préambule :**

Du fait de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 20 mars dernier relatif à la suspension des délais des droits politiques pris dans le cadre de la lutte contre le « COVID-19 » les mesures édictées rendent impossibles la récolte de signatures dans l'espace public. Par conséquent, les signatures récoltées pour ces pétitions ont dû l'être dans un cercle restreint de personnes de notre entourage et sur un laps de temps très limité ceci afin de pouvoir respecter le calendrier parlementaire.

En effet, malgré les mesures prises par le Conseil d'Etat par le biais de son Arrêté susmentionné, nous pensons que celles-ci ne doivent pas constituer une entrave à l'expression des droits politiques. Nous en voulons pour preuve la reprise par le Grand Conseil de ses activités dans le cadre des travaux en commissions et des séances plénières planifiées.

## **Les deux pétitions :**

1. La première de ces pétitions s'intitule :

### **« Pour le raccordement du « Léman Express » à l'aéroport ».**

Elle demande que tout soit mis en œuvre afin d'assurer au plus tôt le raccordement du réseau ferroviaire « Léman Express » à la gare de « Genève-Aéroport », seconde gare en importance du canton, sans transbordement ni rebroussement à Cornavin. Cette pétition a été enregistrée par le Grand Conseil lors de sa session du 11 mai 2020 et renvoyée à la Commission des pétitions. Elle porte la référence « [P 2093](#) ».

Cette pétition est adossée à la pétition en ligne :

<http://chng.it/7my9WWjjNY> qui a réuni 866 signatures à ce jour.

2. La seconde pétition déposée s'intitule :

### **« Pour un traitement cohérent et transparent de l'infrastructure ferroviaire ».**

Elle demande que les deux très importants projets de loi relatifs à l'avenir de l'infrastructure ferroviaire du Canton, actuellement déposés au Grand Conseil, « [PL 12525](#) » et « [PL 12553](#) », fassent l'objet d'un traitement conjoint par le législatif cantonal. Cette pétition a réuni 132 signatures en moins de 3 jours. Elle devrait être enregistrée par le Grand Conseil lors de sa prochaine session plénière du 8 juin prochain.

# ARGUMENTAIRE

## 1. « Pour le raccordement du « Léman Express » à l'aéroport »

- Le 15 décembre dernier, le Léman Express a été mis en service. Son réseau mesure 230 km, il couvre deux pays et dessert près de 45 gares, à l'exception d'une seule, celle de « Genève-Aéroport », pourtant la seconde en importance du canton.
- Le Léman Express ne peut actuellement desservir « Genève-Aéroport » sans rupture de charge, désagrément majeur dans les transports publics, en particulier pour les passagers avec bagages qui constituent la majorité de la clientèle de l'aéroport. Le potentiel de la gare ne se limite cependant pas au seul trafic aéroportuaire. Des milliers d'emplois occupent le secteur.
- « Genève-Aéroport » ne peut accueillir actuellement plus de 8 trains par heure. La gare de Cornavin est de son côté surchargée artificiellement du fait que le cul-de-sac de l'aéroport l'oblige à digérer un second passage de tous les trains.
- Lors de sa conception dans les années 1980, les administrations fédérale et cantonale, ainsi que les CFF avaient prévu de rendre cette gare traversante, ce qui en aurait triplé la capacité.
- A l'appui de cette affirmation, la Halle 6 de Palexpo a été conçue de manière à rendre possible le raccordement de la gare à la ligne ferroviaire Genève – Lausanne.
- La fiche « [PSIA](#)<sup>1</sup> » de l'aéroport ne prévoit la desserte ferroviaire de la plateforme aéroportuaire par le Léman Express, qu'à long terme seulement, soit bien au-delà de 2030.
- Le Conseil d'Etat du Canton de Genève a transmis au Grand Conseil le « [Plan directeur du réseau sur rail](#)<sup>2</sup> » annexé à la « [LRTP](#)<sup>3</sup> » avec les nouvelles lignes ferroviaires envisagées à l'horizon 2040/50. Ce plan directeur ne prévoit pas la desserte ferroviaire de l'aéroport par le Léman Express d'ici à cette échéance. Ce délai est beaucoup trop long. Il est inacceptable.
- L'adaptation du Tunnel François-Furet, des aménagements en ses deux extrémités et la suppression du cul-de-sac de la gare de l'aéroport permettent de la desservir par le Léman Express bien avant 2040/50, pour un coût 5 fois moins élevé.
- L'aménagement d'une bretelle à Blandonnet permet la desserte directe de l'aéroport depuis la ligne de Bellegarde.
- Dès lors, aucune objection technique ou financière, ne saurait s'opposer au désenclavement ferroviaire de l'aéroport, ni à l'attente des usagers.
- Une pétition en ligne rédigée dans les mêmes termes, adressée le 9 avril dernier au Conseil d'Etat a recueilli 836 signatures à ce jour.

---

<sup>1</sup> « PSIA » : Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique – Aéroport de Genève – OFAC : 14.11.2018

<sup>2</sup> Dossier de mise à l'enquête publique - Délai : du 8 janvier au 6 février 2019

<sup>3</sup> Loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50)

## 2. « Pour un traitement cohérent et transparent de l'infrastructure ferroviaire »

Elle demande que les deux très importants projets de loi relatifs à l'avenir de l'infrastructure ferroviaire du Canton fassent l'objet d'un traitement conjoint par le Grand Conseil.

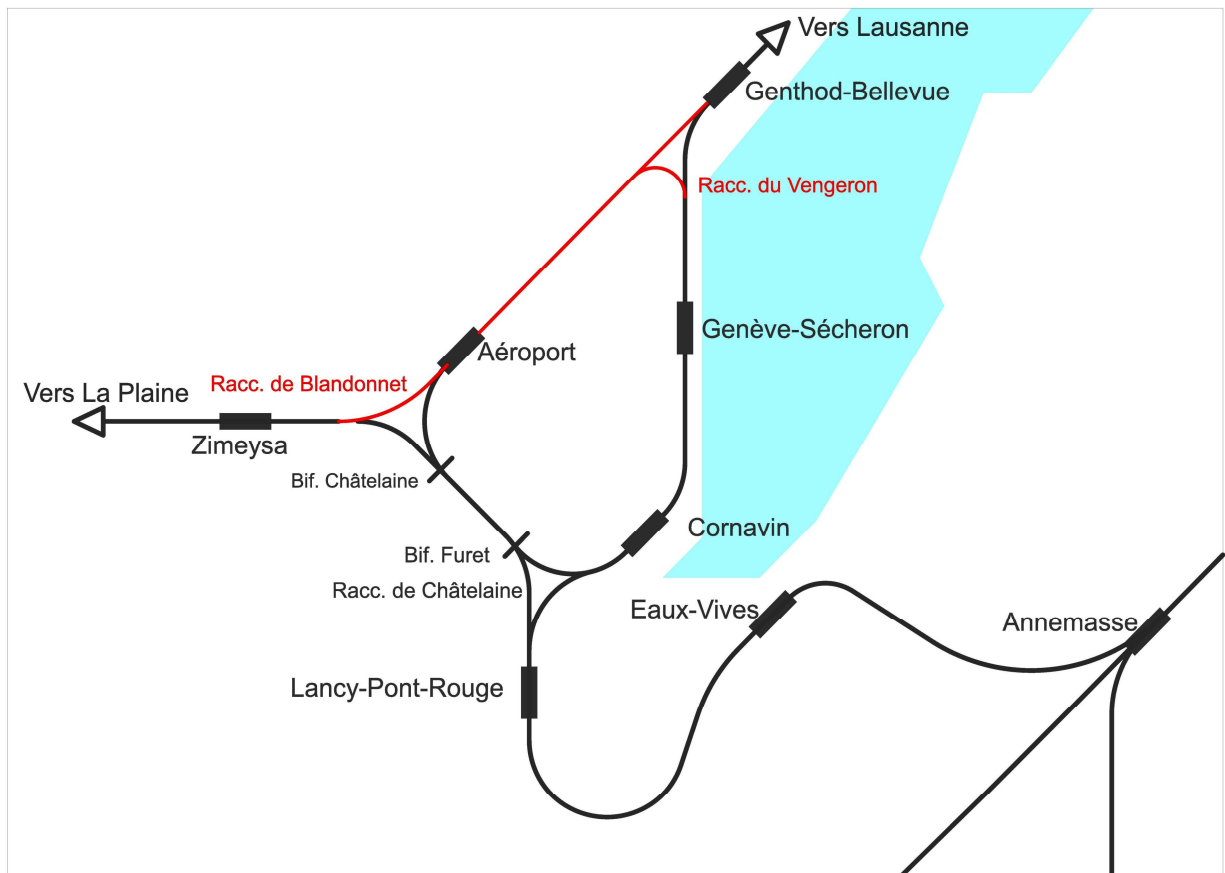
Il s'agit des projets de loi :

- « [PL 12525](#) » : Crédit d'étude pour la prolongation des voies CFF de l'Aéroport de Genève en direction de Lausanne (dite « la boucle »)
- et
- « [PL 12553](#) » : Modification la loi sur le réseau des transports publics (LRTP) (H 1 50)

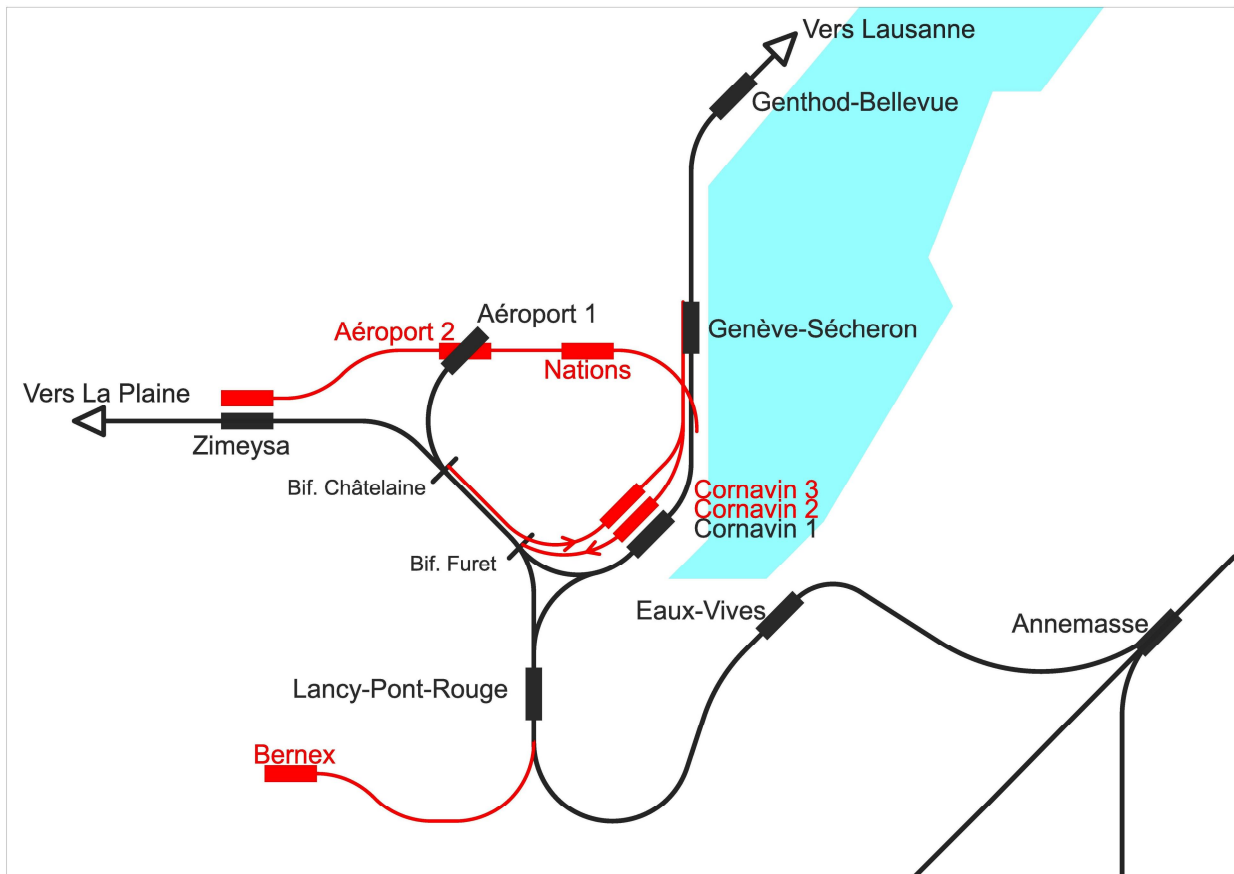
Considérant que :

- Ces deux projets de loi représentent deux solutions diamétralement opposées pour le futur du réseau ferroviaire à Genève, impactant très profondément la mobilité et les finances publiques du Canton des dizaines d'années durant.
- L'une des solutions est estimée à 1 milliard de francs, alors que l'autre est évaluée à 5 milliards.
- Le projet de loi « PL 12553 » vise à modifier la loi sur le réseau des transports publics (LRTP) (H 1 50) qui intègre le « Schéma directeur du réseau sur rail » mis à l'enquête publique en janvier 2019, que celui-ci propose en plus des deux extensions souterraines de Cornavin, une nouvelle ligne entre Cornavin et l'aéroport, passant par les Nations, avec deux nouvelles gares souterraines à l'horizon 2045, pour un montant global d'environ 5 milliards, dont seul 1,7 milliard a fait l'objet d'un accord de financement.
- Cette mise à l'enquête publique a fait l'objet de 23 prises de positions lesquelles ne sont pas portées à la connaissance du Grand Conseil (cf. page 25 du projet de loi), alors que l'intérêt public commande qu'elles le soient, de même que la méthodologie appliquée pour les traiter, ceci conformément à la « Loi sur l'information du public ... » relative à la transparence de l'administration ([LIPAD](#)).

**Ce que le « PL 12525 » demande d'étudier (coûts estimés : 1 milliard)**



**Le « Schéma directeur du réseau sur rail » intégré au « PL 12553 » (évalué à 5 milliards)**



## CONTACTS

Pour toutes informations complémentaires :

Association « Genève Route et Rail »

<http://www.gerer.ch>

Email : [info@gerer.ch](mailto:info@gerer.ch)

Adresse postale :

Association « Genève Route et Rail »

Chemin de la Naz 46

1233 Bernex

Tél. : 0041 78 624 23 94